

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.  
3 — 45 — — Express.  
3 — 20 — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.  
11 — 51 — matin, Omnibus.  
6 — 6 — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

M. de Montigny, consul de France à Shanghai, chargé par le gouvernement de l'Empereur d'une mission spéciale à Siam, a signé à Bangkok, le 15 août dernier, avec les plénipotentiaires de ce gouvernement, un traité d'amitié, de commerce et de navigation. Cet acte contient, en outre des dispositions inscrites dans le traité anglo-siamois du 18 avril 1855, les principales clauses de nos conventions avec la Chine et l'Imamat de Mascate. En offrant, d'ailleurs, toutes les garanties désirables pour l'entière protection tant de nos nationaux et de leurs propriétés que nos de missions religieuses à Siam, le traité du 15 août semble devoir, par le régime qu'il est destiné à consacrer, au point de vue du commerce et de la navigation, ouvrir une voie nouvelle aux transactions commerciales de la France, que ne manqueront pas d'attirer vers cette contrée de l'Asie les nombreuses sources de richesses naturelles qu'elle renferme.

M. de Montigny, après avoir accompli sa mission à Siam, s'est rendu au Cambodge, et il a profité de son séjour dans ce pays pour y établir également les droits de nos nationaux, au moyen d'une convention commerciale et religieuse. A la date des dernières nouvelles, cet agent se disposait à quitter Singapour, où les difficultés de la saison l'avaient forcé de revenir momentanément, pour aller en Cochinchine, négocier, si les circonstances le permettent, avec le gouvernement annamite, un traité analogue à celui que nous venons de conclure avec les rois de Siam. (Moniteur.)

## On lit dans le Moniteur :

« Les prisonniers neuchâtelois ont été rendus à la liberté, et ils sont déjà sur le territoire français. Le gouvernement helvétique, d'accord avec la représentation nationale du pays, a fait un acte qui l'honneur et qui se concilie parfaitement avec les véritables intérêts de la Suisse.

« Le gouvernement de l'Empereur avait conseillé cette mesure dès le mois de septembre dernier, et il a renouvelé ses avis par une communication en

date du 26 novembre. Connaissant, à titre confidentiel, les intentions conciliantes du roi Frédéric-Guillaume, sachant que la question était tout entière dans la mise en liberté des prisonniers sans condition, il a dû insister pour faire comprendre au gouvernement fédéral toute la portée de la demande qu'il lui adressait.

« Si la Suisse opposait un refus, la France ne pouvait plus détourner le roi de Prusse, dont elle appréciait hautement l'esprit de modération, de recourir aux armes pour assurer une juste satisfaction à sa dignité blessée. Si, au contraire, la Suisse déférait aux conseils de la France, celle-ci se trouvait engagée à se prévaloir de cette concession, auprès du cabinet de Berlin, pour prévenir toute mesure coercitive et pour réclamer une solution satisfaisante de la question de Neuchâtel.

« Nous nous félicitons donc de la résolution prise par la Confédération helvétique. Dès aujourd'hui, elle peut sans crainte licencier ses contingents, et le gouvernement prussien ayant déjà annoncé qu'il est prêt à entrer en négociations sur le fond du différend, on peut espérer un arrangement définitif et conforme aux intérêts aussi bien qu'à la dignité des deux parties. »

La Gazette universelle d'Augsbourg publie une dépêche télégraphique, datée de Vienne, 21 janvier, qui annonce que les ordres relatifs à l'évacuation des principautés danubiennes par les troupes de l'Autriche, sont partis, ce jour-là même, pour Bucharest et Jassy, et que l'évacuation pourra commencer dans les premiers jours de mars.

Le Moniteur rend compte de la cérémonie d'investiture de l'ordre du Bain qui a eu lieu samedi 17 du courant, à l'ambassade d'Angleterre; par ordre de la Reine, lord Cowley, ambassadeur de Sa Majesté, y présidait.

Conformément à l'usage, les chevaliers grands-croix de l'ordre présents à Paris avaient été convoqués, c'étaient :

S. A. I. le prince Napoléon, — LL. E. Exc. le maréchal Vaillant, le maréchal Pélissier, le maréchal

Caurobert, le maréchal Bosquet.

Lord Cowley a prononcé le discours suivant à l'issue de la cérémonie :

« Je ne puis terminer cette cérémonie sans exprimer la reconnaissance de mon gouvernement pour les marques de bienveillance que l'Empereur a, de son côté, conférées à l'armée et à la marine britanniques. Je vois, dans cet échange de courtoisies, un nouveau lien d'amitié entre les deux couronnes, un gage de concorde entre les deux nations. Que les deux gouvernements continuent à marcher ensemble, non pas dans un esprit d'exclusion et de défiance envers les autres, mais prêts à recevoir dans leur alliance et leur amitié tout ceux qui veulent travailler avec eux à répandre la civilisation et le bien-être dans le monde entier. »

Il y a eu ensuite un grand dîner auquel ont pris part S. A. I. le prince Napoléon, lady Cowley, S. Exc. le ministre des affaires étrangères, tous les anciens et nouveaux membres de l'ordre présents, ainsi que le capitaine David, aide-de-camp de service de Son Altesse Impériale, et MM. Howart et Stuart, premier secrétaire et premier attaché de l'ambassade.

Vers la fin du dîner, lord Cowley a porté la santé de l'Empereur des Français.

S. A. I. le prince Napoléon lui a répondu :

« Je porte la santé de S. M. la Reine d'Angleterre. Je joins à ce toast tous mes vœux pour l'alliance des deux peuples de l'Occident.

« J'espère que cette alliance ne se bornera pas à une entente passagère sur une question spéciale, mais que, basée sur des principes, elle fera triompher partout le progrès et la civilisation. C'est le but vers lequel deux grands peuples doivent marcher de concert. La gloire acquise en commun, au prix du sang le plus généreux, est pour leur alliance un gage d'avenir que le temps ne saurait affaiblir. Tant qu'elle durera, nous serons assez forts pour aider partout nos amis et faire reculer nos ennemis. »

Lord Cowley a bu à la santé de Son Altesse Impériale :

« Messieurs, je vous prie de boire avec moi à la

## FEUILLETON

## LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

Il saisit un des énormes candélabres de cuivre qui étaient sur la table, et il se dirigea vers la porte. Mais la dame de Montbrun lui fit remarquer le troubadour et la damoiselle restés dans l'ombre.

— Eh bien! monseigneur, demanda-t-elle d'un ton haineux, que décidez-vous faire de cette affectionnée parente, objet de tant de scandales dans notre demeure? Le temps des ménagements est passé, j'espère. Vous voyez ce qu'a produit votre indulgence envers cette méchante créature!... quant à ce vagabond de troubadour, vous allez, je pense, le châtier comme il le mérite... c'était bien la peine de le nourrir et de le combler de présents depuis trois mois! — Silence, dame, répondit le baron d'un air distrait. J'aviserai aux moyens de punir ceux qui m'ont mis dans ce cruel embarras... En attendant, belle nièce, continua-t-il d'un ton froid, retirez-vous dans votre logis et ne vous présentez pas devant moi sans être mandée.... Toi, maître Gérard, retire-toi aussi, et ne cherche pas à communiquer avec ces Bretons qui accompagnent Duguesclin; il pourrait t'en coûter cher. — Monseigneur, dit le troubadour avec dignité, je ne suis pas votre vassal, et, encore une fois, vous n'avez

aucun droit pour exiger de moi obéissance... Je quitterai demain ce château inhospitalier, et... — Par la croix de Dieu! interrompit Montbrun, dont la violence se réveilla tout à coup, le mauvais exemple va-t-il le gagner tous ceux qui m'approchent? un misérable chanteur de chansons se croira-t-il aussi permis de me régenter? Obéis, Gérard, et ne réplique pas, si tu ne veux voir ta qualité de gentilhomme et de troubadour recevoir une fâcheuse atteinte... Tête et sang! dans l'état où je suis, je me soucierais de ta vie comme d'un fêtu de paille emporté par le vent!

Gérald poussa un profond soupir; mais sans lutter plus longtemps contre la colère aveugle du farouche seigneur, il sortit et rejoignit Valérie; déjà elle franchissait l'escalier de la tour, précédée par deux pages avec des flambeaux.

Ils arrivèrent bientôt à l'étage supérieur, dans une longue galerie correspondant à celle du rez-de-chaussée. Elle recevait le jour, du côté des fossés, par d'étroites fentes ou meurtrières, en forme de croix, qui étaient bien munies d'archers et d'arbalétriers un jour d'assaut. L'autre côté présentait une grande quantité de lourdes portes en chêne, conduisant à autant de chambres destinées aux hôtes du château. Ce corridor était froid, humide; les torches des pages ne pouvaient l'éclairer dans toute sa longueur. Cependant un reflet lumineux tomba sur un casque d'acier qui reluisait à l'autre extrémité;

Eustache le Blond veillait, appuyé sur sa lance, à la porte de Duguesclin.

En cet endroit les deux jeunes gens devaient prendre des directions opposées, Valérie pour gagner le somptueux appartement qu'elle occupait dans une autre partie du manoir, le troubadour pour se rendre au modeste réduit où l'avait relégué la maigre hospitalité du baron, dans une vieille tourelle. Ni l'un ni l'autre n'avaient encore prononcé une parole, lorsque la vue de la sentinelle silencieuse les fit tressaillir. La jeune fille se tourna vers Gérard avec une vivacité singulière et lui dit à voix basse :

— Maître Gérard, la nuit est belle... Il n'y a pas de gardes sur la plate-forme de la Tour-Blanche... Je vais m'y rendre; j'aurai grand plaisir à vous entendre chanter quelqu'un de vos beaux virelais sur la gloire et la vaillance!

Le troubadour n'osait croire à une pareille faveur de la part d'une femme qui jusque-là lui avait montré tant de froideur. Une expression d'indicible joie se peignit sur son visage.

— J'y cours à l'instant, noble damoiselle, balbutia-t-il avec reconnaissance; mes chants vous appartiennent comme mon cœur!

Valérie l'arrêta par un geste noble et triste.

— Il ne s'agit, dit-elle, ni de vous ni de moi en ce moment... Il se trame quelque chose ici contre un seigneur

santé de mon illustre hôte, le prince Napoléon. — Je remercie Son Altesse Impériale au nom de la Reine, de mon gouvernement et de mon pays, du toast qu'elle vient de porter, et des paroles pleines de bienveillance pour l'Angleterre qui l'ont accompagné.

» Les sentiments énoncés par Son Altesse Impériale font honneur au Prince, au soldat et à l'homme. Une alliance fondée sur d'autres principes que ceux invoqués par Son Altesse Impériale ne saurait avoir de durée. »

Lord Cowley a alors porté un toast à l'armée et à la marine impériales.

Le maréchal Pélissier a répondu :

« Nous sommes tous fort sensibles et très-reconnaissants du toast porté par le noble représentant de S. M. la Reine d'Angleterre à la marine et à l'armée françaises, et je ne puis mieux y répondre, qu'en portant cordialement à mon tour un toast à l'armée et à la marine de la Grande-Bretagne. — Nous avons été côte à côte dans vingt combats et l'estime réciproque que nous avons conçue les uns des autres est un gage de plus de perpétuité pour cette alliance éternelle comme la gloire impérissable qui en a rejaiilli sur nos drapeaux. »

On lit dans le *Moniteur* :

S. Exc. Ferroukh-Khan, ambassadeur de Perse, a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur en audience publique, dans la salle du Trône, et de lui remettre les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté Impériale.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Le *Times*, du 23 janvier, publie la dépêche suivante de Constantinople, en date du 22 :

« Alexandrie, 15 janvier. — Le steamer de Calcutta est arrivé à Suez avec des nouvelles de Hong-Kong, allant jusqu'au 16 décembre.

» Yeh, soutenu par la bourgeoisie et le peuple, persiste dans son obstination.

» Le fort dit la Folie-Française a été pris et détruit.

» Les Chinois ont incendié les factoreries, et tous les *cougs* sont détruits.

» La Banque orientale, celle d'Agra, ainsi que celle du Commerce sont en feu, et il n'y a pas d'espoir de les sauver.

» Un fatal accident est arrivé : O.-T. Lane, neveu de sir J. Bowring, a été tué par la chute d'un mât.

» On disait que les Anglais ne ménageraient pas plus longtemps la ville de Canton, et qu'ils avaient déjà commencé à lancer des fusées à la congrève et des bombes. »

— Londres, 24 janvier. — Le gouvernement a reçu aujourd'hui, dit-on, la nouvelle authentique qu'après la prise de Bushire, le shah de Perse avait accepté les conditions proposées par l'Angleterre.

La destruction des factoreries de Canton n'était pas encore confirmée.

Marseille, 24 janvier. — Les journaux de Constantinople, des dernières dates, confirment la nouvelle de la prise par les Anglais de l'île de Karach et du port de Bender-Buchir, dont la garnison persane a dû se retirer dans l'intérieur du pays. Des

que nous admirons également... Je vais chercher à pénétrer ces méchants desseins, et peut-être pourrez-vous m'aider à les déjouer... Voilà pourquoi je désire vous voir à la Tour-Blanche... Adieu.

Elle s'éloigna lentement; le reflet pâle des torches disparut à l'angle du corridor.

#### XI.

Valérie, en arrivant à la porte de son appartement, situé à l'extrémité du château, congédia ses pages. Ils remirent leurs torches à deux suivantes qui se présentèrent pour recevoir leur jeune maîtresse, puis ils s'éloignèrent après s'être profondément inclinés. Les suivantes (grosses paysannes du voisinage, devenues soubrettes par occasion) voulurent alors questionner la noble demoiselle sur les événements de la journée, au sujet desquels couraient déjà à Monbrun les fables les plus singulières. Valérie leur imposa silence; prenant le flambeau des mains d'une d'elles, elle leur annonça sèchement qu'elle n'avait pas besoin de leurs services. Les deux commères eussent bien désiré apprendre quelques détails particuliers sur le grand personnage dont l'arrivée mettait tout le manoir en rumeur; mais elles n'osèrent insister, et elles se retirèrent désappointées dans une pièce voisine.

Valérie de Lastours, sans remarquer le mécontentement de ses curieuses servantes, se hâta d'ouvrir la porte de sa chambre au moyen d'une clef de forme bizarre, suspendue à son côté, et elle entra avec précipitation. Elle

renforts considérables arrivent, dit-on, de la province de Chiraz, et Mirza-Khan, première cause de la guerre, aurait renoncé à la nationalité anglaise.

D'un autre côté, plusieurs princes du Caubahar auraient refusé de seconder l'Angleterre et auraient porté leur soumission à Teheran.

On mande de Constantinople, que le représentant de la Turquie dans les Principautés éprouverait quelque résistance pour convoquer les Divans; en outre, la crise ministérielle en Moldavie serait loin d'être terminée. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

CHINE. — On lit dans le *Moniteur de la Flotte* :

Nos dernières nouvelles de la Chine vont jusqu'aux premiers jours de décembre et mentionnent plusieurs faits qui ne sont pas encore connus en Europe. On avait appris à Macao que la Russie venait, après des démarches persévérantes, d'obtenir à Péking, pour ses bâtiments, l'ouverture de cinq ports. Ce résultat est d'une grande importance. On sait que cette puissance a des relations très-étendues par terre avec la Chine, et qu'aux termes d'un traité qui remonte à 1725, la ville de Kiakhta, située sur les frontières des deux empires, sert d'entrepôt à leur commerce. Les affaires, sur ce point ont pris un développement considérable et tendent à s'augmenter encore. La Russie, pour donner à sa position en Chine plus de solidité, a obtenu la faculté d'avoir une légation à Péking, faveur qu'aucune puissance ne partage avec elle; mais, en compensation de ces avantages, le gouvernement du Céleste-Empire a toujours refusé à ses bâtiments l'ouverture des cinq ports dans lesquels ceux des autres nations sont admis. Son commerce s'est donc toujours effectué uniquement par terre.

#### FAITS DIVERS.

L'Empereur a reçu jeudi une lettre par laquelle S. M. le roi de Wurtemberg notifie à Sa Majesté Impériale le décès de S. A. R. M<sup>me</sup> la duchesse Henriette de Wurtemberg, veuve du duc Louis de Wurtemberg, oncle du roi, et mère de la reine de Wurtemberg.

A l'occasion de ce décès, l'Empereur prendra le deuil demain, vendredi 23 janvier, pour quatre jours, dont les deux premiers seront portés en deuil ordinaire, et les deux autres en petit deuil.

— L'Empereur s'est rendu mercredi à l'ancien parc de Neuilly, accompagné d'une seule personne de sa maison. Il est descendu de sa voiture sur le boulevard d'Argenson et a parcouru, à pied, les travaux pendant plus d'une heure et demie. Sa Majesté a tout particulièrement porté son attention sur les boulevards Malherbes et du prince Eugène qui sont déjà terminés jusqu'aux fortifications.

Partout sur le passage de Sa Majesté les ouvriers ont quitté leurs travaux et l'ont salués des témoignages de la plus respectueuse sympathie.

— On annonce que, pour développer la pratique des armes de précision, il vient d'être décidé que 12 officiers de vaisseau et 8 officiers d'infanterie de la marine seraient admis à l'école de tir de Vincennes fondée par le ministère de la guerre.

Cette école a déjà rendu de bons services, et on

referma aussitôt la porte derrière elle, comme si elle eût craint de laisser un regard indiscret pénétrer dans son appartement.

La chambre, immense, comme toutes celles de cet antique château, était revêtue du haut en bas de tapisseries; le plafond de bois portait encore des traces de peintures autrefois vives et éclatantes, mais en ce moment presque effacées par le temps. De grands fauteuils sculptés, des armoires massives et un colossal lit à ciel, soutenu par quatre colonnes, meublaient cette retraite de la belle jeune fille. Dans un coin, un prie-Dieu garni de velours et surmonté d'un petit crucifix d'argent, servait à ses prières.

Les châteaux forts de cette époque étaient en général mal éclairés à l'intérieur, car en temps de siège, comme nous l'avons dit, chaque ouverture devenait le point de mire des assiégeants. Aussi, cette chambre qui donnait sur les remparts, avait-elle une seule croisée, et encore trop étroite pour fournir une lumière suffisante à une vaste pièce. Cette fenêtre avait été laissée ouverte, soit par hasard, soit à dessein. Quand la jeune fille se trouva seule, elle courut examiner avec attention un dressoir en chêne placé précisément en face. Une flèche, lancée sans doute du dehors, était venue s'implanter dans la partie supérieure du dressoir. A cette flèche était suspendu un léger parchemin.

— Sainte Vierge, soyez bénie, murmura Valérie, ah!

sait en outre de quel avantage peut être, à bord des bâtiments de guerre, l'emploi bien dirigé de la mousqueterie. Lors de l'attaque de Kiburn, les batteries flottantes avaient à bord des détachements de soldats d'infanterie de la marine organisés en tireurs, dont le feu a produit un effet très utile.

(*Moniteur de la Flotte.*)

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, l'examen des tableaux de recensement et le tirage commenceront le 26 février prochain et s'effectueront dans chaque chef-lieu de canton de notre arrondissement, aux lieux, jours et heures ci-après déterminés :

Saumur (nord-ouest), à la mairie, le jeudi 26 février, à neuf heures du matin.

Gennes, à la mairie, le jeudi 26 février, à deux heures après midi.

Saumur (sud), à la mairie, le vendredi 27 février, à midi.

Saumur (nord-est), à la mairie, le samedi 28 février, à neuf heures du matin.

Montreuil-Bellay, à la mairie, le samedi 28 février, à deux heures après midi.

Doué, à la mairie, le lundi 2 mars, à une heure après midi.

Vihiers, à la mairie, le mardi 3 mars, à dix heures du matin.

Par décret impérial, en date du 24 janvier, rendu sur la proposition du ministre de l'Instruction publique et des cultes, M<sup>r</sup> Morlot, cardinal-archevêque de Tours, a été nommé archevêque de Paris, en remplacement de M<sup>r</sup> Sibour, décédé.

#### ARRESTATION DE ROUGET.

Le fameux braconnier Rouget, condamné à mort, par contumace, par la cour d'assises d'Angers, pour tentative d'assassinat sur un gendarme, et sous les coups duquel tombait encore, il n'y a pas longtemps, un autre gendarme de la Sarthe, a été arrêté mercredi au Mans, après avoir réussi pendant trois ans à déjouer toutes les recherches de la justice. Voici dans quelles circonstances s'est opérée son arrestation :

On sait que plusieurs compagnies d'infanterie avaient été envoyées à la Flèche et dans les environs, pour opérer des battues dans les bois avoisinant Précigné, et où on supposait que Rouget se tenait caché. Ce déploiement de forces n'avait amené aucun résultat, peut-être par cela même que Rouget, se voyant l'objet de recherches plus actives, mettait plus de soins à conjurer le danger qui le menaçait. Nous devons dire aussi que, malgré quelques sévères exemples donnés par la justice, Rouget n'avait pas cessé de trouver auprès des habitants du pays une coupable assistance dans laquelle il puisait au moins autant de force pour braver la loi que dans sa connaissance parfaite des lieux inextricables qui lui servaient de retraite.

Mais la gendarmerie de la Sarthe s'était promise et tenait à honneur de faire la capture du dangereux braconnier qui, voyant un ennemi naturel dans chaque membre de ce corps dévoué à la cause de l'ordre, avait juré de défendre chèrement sa vie

je savais bien qu'il me donnerait de ses nouvelles, le bon et habile archer!

Elle arracha la flèche, dont le fer s'était profondément enfoncé dans le bois, et elle ouvrit précipitamment le parchemin; mais aussitôt elle sembla se reprocher cette action comme un crime et elle alla s'agenouiller sur son prie-Dieu. Cédant enfin à son impatience, elle se releva brusquement; son cœur battait avec violence lorsqu'elle lut ce qui suit :

« L'outrage que j'ai reçu aujourd'hui en cherchant à me rapprocher de vous, a comblé la mesure. Malgré votre défense, je suis résolu à employer les armes pour tirer vengeance de cet oncle félon et déloyal. Mes hommes d'armes sont prêts, demain nous donnerons l'assaut à Monbrun. Prenez bien garde, chère âme de ma vie, de ne vous exposer à aucun péril pendant le combat. Je recommande à mes gens la plus grande réserve, car je voudrais épargner votre oncle et ses biens par amour pour vous, et l'obliger seulement à vous laisser libre; mais ce sont des diables déchaînés dans un assaut. Adieu donc, ma gente et adorée damoiselle; nous sommes ralliés dans les bois au pied de la montagne des sapins; nous nous préparons pour l'attaque. Demain, vous serez libre et maîtresse de Lastours ou votre pauvre chevalier sera mort dans les fossés de Monbrun. HENRY. »

Cette lettre, où l'on voyait plutôt la mâle détermination de l'homme d'action que les phrases sentimentales

et de frapper tout gendarme qui viendrait pour l'arrêter.

Il y a quelques jours, nous demandions des nouvelles de Rouget au brave commandant Hugo qui nous répondit : « Je lui ai donné rendez-vous au Mans. » Quoique dites en plaisantant, ces paroles nous donneraient à penser que Rouget ne tarderait pas à être pris. En effet, Rouget, par des motifs que nous ignorons, ayant lieu de ne plus se croire aussi en sûreté que par le passé dans le pays qui lui avait servi jusqu'ici d'asile, avait résolu de passer dans les îles anglaises sous un faux nom, et mercredi, sur le conseil qui lui avait été donné, il arrivait au Mans pour faire légaliser son passeport. Rouget est complètement illettré, et s'était laissé facilement convaincre que c'était à la mairie du chef-lieu du département qu'il devait faire mettre ses papiers en règle.

M. le commandant Hugo, qui avait été instruit de l'arrivée de Rouget, envoya immédiatement un gendarme à l'auberge où il savait que le braconnier devait descendre. Le gendarme, qui ne portait point son uniforme, se présenta au nom d'une personne qui s'intéressait, dit-il, à Rouget, et qui lui avait donné commission de le conduire à la mairie pour l'aider dans ses démarches. Rouget, qui était sans doute prévenu d'avance de cet incident, se laissa conduire par le gendarme qui l'amena directement au greffe du Tribunal. En se voyant devant la porte du palais de justice, un soupçon traversa apparemment l'esprit du braconnier, qui hésita pour entrer; mais, soit que ce soupçon ne fût que passager, soit qu'il réfléchît alors que si c'était un piège qu'on lui tendait, il était trop tard pour l'éviter, Rouget franchit les degrés du palais et entra avec le gendarme dans le greffe, où il présenta à un employé du papier informe. M. le commandant Hugo, qui l'attendait, s'étant approché, lui demanda comment il s'appelait. Après avoir cherché un instant, le braconnier répondit, d'un air embarrassé : « Je me nomme Pierre Moreau. » Ce n'est pas vrai, vous être Rouget, dit le commandant en tirant de sa poche un revolver avec lequel il lui fit comprendre qu'il avait de quoi le tenir en respect, s'il voulait essayer la moindre résistance. Mais Rouget était atterré et restait sans voix; dans le même moment, plusieurs gendarmes entraient dans le greffe, mettaient au braconnier des menottes, et un instant après il était incarcéré dans la prison. On n'a trouvé sur lui qu'un mauvais rasoir.

Rouget est un homme de petite taille, trapu, ayant la figure intelligente et presque douce, et paraissant doué d'autant de force que de souplesse. Depuis son arrestation, il semble accablé et ne parle pas. On lui a mis la camisole de force, dans la crainte qu'il n'attende à ses jours.

L'arrestation de ce malfaiteur qui, ayant une dette terrible à payer à la justice, était devenu un danger continu pour tous ceux qui étaient chargés de s'en rendre maîtres, fait le plus grand honneur à la gendarmerie et particulièrement à M. le commandant Hugo. Cette arrestation a été faite sans violence et sans bruit; et grâce à l'habileté avec laquelle les circonstances ont été mises à profit, on n'a pas eu besoin d'employer des moyens meurtriers qu'eût justifiés certainement, en cas de résistance, la position particulière de Rouget, mais dont on

répugne toujours à user même envers un aussi grand criminel. (Union de la Sarthe.)

Rouget, qui devra purger sa contumace devant la cour d'assises de Maine-et-Loire, a été dirigé jeudi matin sur Angers, où il est arrivé le soir du même jour. Il a été écroué à la prison.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

« Francfort, dimanche 25. — Dans la dernière séance de la Diète, M. de Bismark a déclaré que la Suisse ayant mis en liberté sans condition les prisonniers de Neuchâtel, le Roi de Prusse était prêt à entrer en négociation, afin de régler la situation politique de Neuchâtel dans l'avenir. »

« Turin, 25 janvier. — Un supplément à la *Gazette de Milan* du 25, contient une ordonnance impériale qui prononce la mise en liberté de tous les individus appartenant au royaume Lombardo-Vénitien, condamnés pour crime de haute trahison, offenses envers Sa Majesté, émeutes, etc. »

« Bombay, 2 janvier. — La prise de Bushir est confirmée. Les Anglais ont perdu 4 officiers et 20 soldats. Les troupes se sont retranchées entre la ville et la forteresse. On y a envoyé 25,000 hommes. » — Havas.

#### EMPRUNT ESPAGNOL.

Les demandes adressées à MM. J. Mirès et C<sup>ie</sup> sur la différence des divers fonds espagnols, sur la forme des titres, les époques de paiement, etc., etc., ont été si multipliées, que MM. J. Mirès et C<sup>ie</sup> n'ont pu y répondre aussi promptement qu'ils l'auraient voulu, pour permettre à leurs correspondants de régulariser leur demande dans le délai nécessaire.

En outre, des observations fondées ont été faites sur les abus que pourraient faciliter les différences de délai accordées aux souscripteurs en raison des localités.

Par ces divers motifs, MM. J. Mirès et C<sup>ie</sup> ont décidé que les délais de clôture de la souscription à l'emprunt espagnol seraient ramenés à une seule et même date.

En conséquence, la souscription à l'emprunt espagnol restera ouverte jusqu'au 31 janvier inclusivement pour Paris, la France et l'étranger.

Par suite, la répartition générale qui devait avoir lieu le 4 février ne commencera qu'à partir du 10 février.

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 13 au 22 janvier.

La liquidation des chemins de fer a eu lieu vendredi dernier. Les opérations à la hausse engagées sur ces valeurs étaient de peu d'importance; comme, d'autre part, il s'est rencontré une grande abondance de capitaux disponibles, le taux du report est tombé très-bas, et la liquidation n'a soulevé aucune difficulté. Au surplus, le marché des chemins de fer ne passionne pas en ce moment la spéculation. Il conserve une grande fermeté, qui provient de ce que ses titres sont parfaitement classés, mais il a peu d'élasticité, et se montre médiocrement disposé pour la hausse.

C'est la rente qui tient en ce moment la tête du marché; c'est elle que la spéculation a choisie pour le terrain de ses exploits. Ce fait indique le retour de la Bourse à une situation normale; toutes les fois que la rente prend la direction du marché, elle lui donne une impulsion

durable et surtout générale; lorsque la hausse, au contraire, commence à se produire sur les chemins de fer, c'est le plus souvent au détriment de la rente, et l'écart qui en résulte amène forcément une réaction.

Tout le monde s'accorde à penser que la Bourse entre dans une période d'amélioration et de progrès, et le gouvernement semble partager à cet égard la confiance de l'opinion publique, car il vient de rendre à la chambre syndicale des agents de change la liberté qu'il lui avait retirée il y a près d'un an, en lui interdisant d'admettre au parquet toute nouvelle valeur. Désormais, le gouvernement considère la situation comme assez forte pour que l'on puisse sans danger laisser à l'appréciation de la chambre syndicale le choix des valeurs qui méritent d'être négociées au parquet.

La rente 5 p. 100 paraît maintenant avoir conquis sans retour le cours de 68 fr. Les efforts des vendeurs de primes l'avaient refoulée hier jusqu'à 67 90, mais elle s'est relevée à 68 10.

Parmi les chemins de fer, le Grand-Central et l'Orléans sont à peu près les seuls qui aient particulièrement attiré l'attention depuis huit jours, en raison des commentaires auxquels ont donné lieu les projets de fusion attribués à ces deux Compagnies. Le traité dont il a été question étant considéré comme plus avantageux à l'Orléans qu'au Grand-Central, il en est résulté une baisse sur les actions de ce dernier, et de la hausse sur le premier de ces chemins.

Quelques symptômes de réveil se manifestent sur le marché des valeurs industrielles. L'emprunt espagnol, émis par MM. J. Mirès et C<sup>ie</sup>, a attiré de nombreuses souscriptions; on a universellement apprécié les avantages de cette émission, qui met à la disposition du public, au taux de 38 56, le même fonds qui est actuellement coté à 42 fr. sur notre place. C'est de la rente à 8 p. 100.

La clôture de la souscription du chemin de fer Hainaut et Flandres a redoublé les demandes de cette valeur. Le chiffre de 20,000 actions, offertes au public, a été considérablement dépassé par les souscriptions.

La Compagnie marbrière du Maine poursuit son émission au milieu d'un concours de sympathies méritées.

On annonce la souscription des actions du chemin de fer de Nassau; une partie du capital de cette importante affaire est déjà souscrite, et le *Times* porte que les actions se négocient à la Bourse de Londres à 42 et 43 shillings de prime. Malgré cet avantage, l'émission a lieu au pair.

On fait toujours au parquet des affaires suivies sur la Caisse centrale de l'Industrie, qui a détaché récemment un coupon de 5 fr. sur ses actions. L'Union des Gaz et les Verrières sont également fort recherchées.

La Compagnie métallurgique des Trois-Bassins poursuit toujours sa nouvelle émission avec succès.

J. PARADIS.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

#### Marché de Saumur du 24 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.) 28 20	Graine de luzerne . 70 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 27 10	— de colza . . . —
Seigle . . . . . 19 20	— de lin . . . 27 —
Orge . . . . . 14 80	Amandes en coques
Avoine (entrée) . . 8 95	(l'hectolitre) . . . —
Fèves . . . . . 16 80	— cassées (50 k.) 120 —
Pois blancs . . . . 36 —	Vin rouge des Cot.,
— rouges . . . . . 32 —	compris le fût,
— verts . . . . . —	1 <sup>er</sup> choix 1856. 150 —
Cire jaune (50 kil) . 190 —	— 2 <sup>e</sup> — . . . 120 —
Huile de noix ordin. 110 —	— 3 <sup>e</sup> — . . . 100 —
— de chenevis . . 60 —	— de Chinon . . 100 —
— de lin . . . . . 60 —	— de Bourgueil . 150 —
Paille hors barrière. 44 06	Vin blanc des Cot.,
Foin 1853. id . . . 94 52	1 <sup>re</sup> qualité 1856 150 —
Luzerne . . . . . 96 93	— 2 <sup>e</sup> — . . . 90 —
Graine de trèfle . . — —	— 3 <sup>e</sup> — . . . 65 —

d'un amoureux vulgaire, appela une larme dans les yeux de la jeune fille.

— Ainsi donc le sang va couler pour ma cause! murmura-t-elle; mon Seigneur Jésus-Christ veuille avoir les âmes de ceux qui trépasseront!

Elle alla s'agenouiller de nouveau devant le crucifix. Après un moment d'oraison mentale, elle se leva résolument :

— Eh bien! que les hommes combattent et meurent, s'il le faut, pour une noble cause! reprit-elle, c'est leur destinée... Oh! si Dieu m'avait donné la force d'un homme comme il m'en a donné le courage!

Elle soupira, déposa un baiser rapide sur le parchemin, et le glissa dans son sein. Alors, avec une activité singulière, elle se dépouilla de sa robe blanche, en prit une de couleur sombre, qu'elle retira d'un bahut de cuir, rattacha ses beaux cheveux noirs autour de son front; enfin, après s'être assurée qu'un petit poignard, dont elle ne se séparait jamais, était caché dans les plis de sa ceinture, elle s'aventura seule et sans lumière dans l'immensité du château.

Le pas de la jeune fille était léger et furtif; elle parcourut rapidement les corridors, les escaliers tortueux conduisant à la chambre du seigneur et de la dame de Montbrun. D'abord, elle ne rencontra personne; les bâtiments qu'elle traversait semblaient abandonnés; mais à mesure qu'on approchait de la partie du manoir occu-

pée par le châtelain, un sourd murmure s'élevait des salles basses où les gens d'armes veillaient encore. De temps en temps, les cris des sentinelles, retentissant sur les remparts, allaient se perdre au milieu du silence.

Enfin, au détour d'un couloir, Valérie aperçut en face d'elle une porte massive, surmontée d'un écusson de pierre aux armes de Montbrun. Elle était fermée et gardée par deux hallebardiers. Cette circonstance parut déranger médiocrement les projets de la jeune fille. Elle prit quelques précautions pour ne pas attirer l'attention des deux sentinelles qui causaient à voix basse des événements de la soirée, et elle ouvrit doucement une fausse porte pratiquée dans un des côtés de la galerie.

Alors elle s'engagea dans une enfilade de petites pièces, destinées aux femmes de service, mais désertes en ce moment, et enfin elle arriva à une espèce de cabinet attenant à la chambre seigneuriale; là se tenait d'ordinaire la camériste favorite de dona Marguerite. Cette fois Valérie éprouva une vive appréhension, elle ouvrit la porte en tremblant.

Une seule lampe, suspendue au plafond, éclairait ce réduit. Sur un banc, une vieille femme à figure revêché était profondément endormie. Prompte à profiter d'une circonstance qu'elle avait prévue sans doute, la damoiselle de Lastours traversa sans bruit cette espèce d'antichambre; elle souleva rapidement une portière de tapisserie, et elle se trouva dans la pièce où le baron de

Montbrun, assisté de sa femme et de son chapelain, tenait conseil sur les nécessités du moment.

Cette chambre était trois fois plus vaste encore que celle de Valérie; la majeure partie restait plongée dans une obscurité complète; cependant, à la lueur du grand chandelier de cuivre déposé sur une espèce de guéridon, on pouvait entrevoir qu'elle était décorée avec tout le luxe grossier du temps. L'ornement principal consistait en deux immenses lits, surmontés d'un dais en bois ciselé et séparés de la partie inférieure de la chambre par une balustrade dorée. Dans l'enceinte formée par cette balustrade, se tenaient le baron et ses conseillers, assis en cercle sur des pliants.

(La suite au prochain numéro.)

#### BOURSE DU 24 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 67 90  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 94 25.

#### BOURSE DU 26 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 67 70.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 94.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## A VENDRE

Pour entrer en jouissance au 20 octobre 1857,

UNE

## TRÈS-BELLE USINE,

SERVANT A LA FABRICATION DES POTERIES DE GRÈS ET DE FAÏENCE.

Cette usine, parfaitement achalandée, située ville de Malicorne, a été exploitée jusqu'à ce jour par la Société veuve LAUMONIER et CADOR, et est composée ainsi qu'il suit :

1° Une très-belle maison d'habitation ayant 14 mètres de façade, 4 mètres de profondeur, et parfaitement distribuée, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage; cave sous cette maison, greniers et mansardes au-dessus;

2° Un corps de bâtiment ayant 10 mètres de longueur, renfermant écurie, remise, boulangerie et toits à porcs, vastes greniers sur le tout, petit bas-côté par derrière dans toute la longueur du bâtiment;

3° Un vaste corps de bâtiment, ayant 33 mètres de longueur sur 6 mètres de profondeur, dans lequel se trouvent les ateliers de *tournerie, maréchalerie et peinture*, et de très-beaux séchoirs; vastes greniers sur le tout;

4° Un autre corps de bâtiment, ayant 17 mètres de longueur sur 5 mètres de profondeur, servant spécialement de séchoir et dans lequel se trouvent, en outre, deux tourneries;

5° Deux magnifiques fours pour poterie de grès; ces fours, entièrement neufs, ont subi des épreuves qui en garantissent la bonne disposition et la solidité; en face de ces fours, se trouvent deux halles sur poteaux, destinées à faciliter le service du chauffage;

6° Un magnifique four servant à cuire la faïence et la poterie vernissée; autour de ce four règne une halle circulaire, parfaitement établie et très-bien couverte, ladite halle ayant 5 mètres de largeur;

7° Une halle sur poteaux, servant à couvrir les bassins pour le tamisage des terres.

Une vaste cour, au milieu de toutes ces constructions, sert de dépôt pour les marchandises en grès.

Un très-beau jardin règne derrière la maison d'habitation et un très-grand terrain reste libre derrière les fours à grès, pour servir de lieu de dépôt des bois de chauffage.

Tous les bâtiments et terrains ci-dessus mentionnés occupent une superficie de 72 ares.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente :

1° A M. CADOR, fabricant de poterie à Malicorne;

2° A M<sup>me</sup> veuve LAUMONIER, propriétaire, autrefois fabricante de poterie à Angers;

3° A M<sup>e</sup> BOUGEANT, notaire à Malicorne;

4° A M. FILOCHE, agréé au Mans, rue du Mûrier, 10.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements. (24)

## A CEDER

UN FONDS DE LINGERIE, bien achalandé, et dans un quartier commerçant.

S'adresser au bureau du Journal.

## A VENDRE

Un très-bon et très-beau

BILLARD, DANS LE NOUVEAU GENRE. S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Ponts. (619)

## A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN,

Sise à Bagneux,

S'adresser à M<sup>me</sup> JEUNETTE.

A VENDRE de très-beaux PLANTS DE CHATAIGNIER,

A cinquante centimes, la pièce.

S'adresser à M. CADIEU, rue d'Orléans, à Saumur. (714)

Grande et belle Maison

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Rue d'Orléans, n° 49.

MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelle, n° 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean.

— PRIX DU POT : 5 FR. (286)

## AVIS.

M. CHAMPNEUF a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à Saumur, des légumes préparés par les procédés de M. Masson.

Les collèges et pensions voudront connaître la grosse julienne, assemblage de plantes et racines propres à la confection des potages.

À l'aide de ce produit, dans une demi-heure, et pour trois centimes, on fait un potage d'aussi bon goût que nourrissant. Cette julienne se vend par tablettes de 2 kilogrammes 500 grammes, 1 fr. 50 c. le kilog. — 25 grammes suffisent pour le potage d'une personne; on peut l'employer soit au gras, soit au maigre en toute sûreté. L'armée en fait usage depuis plus de deux ans. Les fourneaux économiques auraient intérêt à l'employer. (16)

## HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

### VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

## LA SEMAINE

Magasin universel paraissant tous les Dimanches.

32 pages grand in-8° à 2 colonnes par semaine, ou 64 colonnes, contenant en caractères très-lisibles plus de 200,000 lettres, la matière d'un volume in-8°.

2<sup>e</sup> année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1857.

PRIX : UN AN, 10 FR. - SIX MOIS, 5 FR. 20. - TROIS MOIS, 2 FR. 60.

LE NUMÉRO : 20 CENTIMES.

Etranger, le port en sus. — L'abonnement part du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Bureaux : rue Sainte-Anne, 55, à Paris.

La Semaine, le plus grand des journaux hebdomadaires, forme la lecture de famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. HISTOIRE, ROMANS, NOUVELLES, VOYAGES, LÉGENDES, ÉTUDES BIOGRAPHIQUES, ÉTUDES LITTÉRAIRES, CAUSES CÉLÈBRES, SCIENCES, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, CHRONIQUE DE LA SEMAINE, NOUVELLES et FAITS DIVERS: tel est le cadre de cette publication, qui justifie parfaitement son titre de MAGASIN UNIVERSEL, et renferme chaque semaine, dans ses SOIXANTE QUATRE colonnes, plus de matière que sept numéros d'un journal politique, dont la moitié souvent est consacrée aux annonces et aux réclames, qui n'ont aucun intérêt pour le lecteur. À côté de sa rédaction particulière, la Semaine consacre une partie de ses colonnes à la reproduction des articles les plus remarquables qui paraissent dans les journaux et les revues; il ne se passe pas dans le monde des lettres et des arts un seul fait capable d'intéresser le lecteur, qu'il ne soit enregistré dans la Semaine, qui est ainsi une revue et un écho de la presse contemporaine, et peut tenir lieu de toute autre publication.

Comme essai, on peut s'abonner pour cinq numéros, en envoyant UN FRANC en timbres-poste.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste à M. le Directeur de la Semaine, rue Sainte-Anne, 55, ou par l'entremise des libraires, des messageries et des chemins de fer. L'année 1856 brochée, sera envoyée, moyennant un supplément de 5 francs, à toute personne qui s'abonnera pour l'année 1857. (Affranchir.)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

BUREAUX :

Rue Sainte-Anne, 42.

ABONNEMENTS DE PARIS.

Un mois . . . . . 4 fr. 50 c.  
Trois mois . . . . . 12 »  
Six mois . . . . . 25 »  
Un an . . . . . 44 »

# LA VÉRITÉ

JOURNAL UNIVERSEL DES FAITS

POLITIQUES, LITTÉRAIRES, RELIGIEUX, SCIENTIFIQUES, AGRICOLES, COMMERCIAUX, ETC.,

BUREAUX :

Rue Sainte-Anne, 42.

ABONNEMENTS DE PROVINCE.

Un mois . . . . . 5 fr. 50  
Trois mois . . . . . 16 »  
Six mois . . . . . 34 »  
Un an . . . . . 60 »

Réunissant dans un ordre méthodique et sous des rubriques spéciales tous les Faits importants dans l'ordre Politique et Religieux, dans la Littérature, les Sciences, le Commerce, les Finances, l'Agriculture.

PREMIÈRE PARTIE (Politique) comprenant :

Les **Nouvelles officielles et politiques** et des Articles d'appréciation et de discussion.

**Dépêches** télégraphiques de la journée.

Une **Revue** complète et par citation des **Journaux** de Paris, des Départements et de l'Étranger.

**Chronique de la Guerre.**

**Chronique de la Marine.**

Nouvelles et Correspondances de l'Étranger.

DEUXIÈME PARTIE comprenant :

Faits industriels et commerciaux. — Mouvements des Chemins de Fer et des Travaux Publics.

Nouvelles Religieuses.

Bulletin quotidien et Revue hebdomadaire de la Bourse.

— Bulletin commercial par M. JACOMY REGNIER.

Faits judiciaires. — **Chronique des Tribunaux**

— Faits divers — Beaux Arts.

Faits scientifiques. — **Science appliquée**, Faits divers — Crimes et Sinistres — Variétés.

TROISIÈME PARTIE (Littéraire) comprenant :

**Le mouvement Littéraire** (compte-rendu critique des Revues, Livres et Publications dignes d'intérêt).

**Revue des Théâtres**, Théâtres impériaux, par M. Edouard Thierry, du *Moniteur universel*. — Théâtres de Genre, par M. C. Perruchot.

**Feuilleton**: Romans, Nouvelles, par MM. J. de Saint-Félix, Amédée de Bast, Marie Aycard, Charles Deslys, Saint-Yves, Octave Féré, A. Supersac, P. Zaccone, etc., etc. — Traductions d'ouvrages étrangers.

Le Journal LA VÉRITÉ ÉTANT DESTINÉ A LA FAMILLE, tous les articles sont examinés avec un soin scrupuleux.

La Vérité est mise à la poste le soir et arrive à sa date dans les départements desservis par les chemins de fer.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste, chez les libraires et aux messageries; les abonnés d'un an peuvent retenir les frais de poste s'élevant à 1 fr. 55.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,